

## LAÏCITÉ : UN DISCOURS D'UNE CONFUSION SIGNIFICATIVE



Le philosophe Henri Pena-Ruiz analyse le discours prononcé par le président Macron au collège des Bernardins. Des propos tenus sur un mode confus certes, mais qui ont malgré tout une tonalité antilaïque. Explication de texte.

*« Nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il vous importe à vous comme à moi de le réparer. »*

**EMMANUEL MACRON ET MICHEL AUPETIT**, archevêque de Paris, au collège des Bernardins à Paris, le 9 avril.

Ludovic Marin / AFP



Que veut dire vraiment le président ? On n'abîme que ce qui existe. Depuis la loi de séparation laïque du 9 décembre 1905, le concordat napoléonien qui liait l'État et l'Église n'existe plus, sauf en Alsace-Moselle, où les religieux se cramponnent à leurs privilèges. Le président d'une République laïque se doit de traiter de façon égale les convictions des athées, des agnostiques et des croyants. M. Macron semble se tromper d'époque. Il se prend pour un monarque qui aurait à restaurer l'alliance du trône et de l'autel propre à l'Ancien Régime. Ses propos sont plus proches d'une posture concordataire, néogallicane, que d'une approche laïque. Au passage, il invente une histoire imaginaire, en prétendant contre l'évidence que les religieux ont été bannis des débats démocratiques. Pour mémoire, ils ont été si peu absents de la politique qu'ils ont obtenu de Michel Debré une loi antilaïque de financement public d'écoles

privées religieuses en 1959. Avec Jean Royer et le Pr Lejeune, ils se sont opposés, en vain, à la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse par Simone Veil en 1975. Le 24 juin 1984, une manifestation animée entre autres par l'Église catholique a été organisée contre le projet Savary de service public unifié et laïc de l'éducation nationale (Spulen). Le projet a été abandonné par François Mitterrand. En 1998, nombre de catholiques traditionalistes, représentés par Christine Boutin, se sont opposés à la création du Pacs. En 2012, l'archevêque de Lyon Barbarin a affirmé que la loi Taubira ouvrait la voie à « la polygamie » et à « l'inceste ». Puis La Manif pour tous a tenté de faire échouer le mariage pour tous, au passage rebaptisé « mariage homosexuel » pour tenter d'en masquer la portée universelle. Quand on compare l'exposition médiatique des religieux et celle des athées, les premiers sont nettement privilégiés.

*« Je considère que la laïcité n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel au nom du temporel, ni de déraciner de nos sociétés la part sacrée qui nourrit tant de nos concitoyens. »*

Ce propos impute à la laïcité une position qui n'a jamais été la sienne. Loin de vouloir nier la vie spirituelle, l'émancipation laïque rend possible sa libération et son pluralisme, en l'affranchissant de toute censure théologique ou politique. Le temps n'est plus où le pape pouvait demander à Daniele da Volterra (« Il Braghettone ») de peindre des voiles et des culottes sur les corps un peu trop nus de l'admirable fresque de Michel-Ange (*le Jugement dernier*) qui se trouve dans la Sixtine.

Le propos de M. Macron atteste une conception clairement discriminatoire de la vie spirituelle. Celle-là n'est pas le monopole des religions. La laïcité ne récuse pas

# UN DISCOURS D'UNE SIGNIFICATIVE

ri  
cé  
des  
opos  
es,  
nalité  
WUEL  
IN ET  
AUPETIT,  
que de  
collège  
ardins à  
avril.

Ludovic Marin / AFP



privées religieuses en 1959. Avec Jean Royer et le Pr Lejeune, ils se sont opposés, en vain, à la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse par Simone Veil en 1975. Le 24 juin 1984, une manifestation animée entre autres par l'Église catholique a été organisée contre le projet Savary de service public unifié et laïc de l'éducation nationale (Spulen). Le projet a été abandonné par François Mitterrand. En 1998, nombre de catholiques traditionalistes, représentés par Christine Boutin, se sont opposés à la création du Pacs. En 2012, l'archevêque de Lyon Barbarin a affirmé que la loi Taubira ouvrait la voie à « la polygamie » et à « l'inceste ». Puis La Manif pour tous a tenté de faire échouer le mariage pour tous, au passage rebaptisé « mariage homosexuel » pour tenter d'en masquer la portée universelle. Quand on compare l'exposition médiatique des religieux et celle des athées, les premiers sont nettement privilégiés.

**« Je considère que la laïcité n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel au nom du temporel, ni de déraciner de nos sociétés la part sacrée qui nourrit tant de nos concitoyens. »**

Ce propos impute à la laïcité une position qui n'a jamais été la sienne. Loin de vouloir nier la vie spirituelle, l'émancipation laïque rend possible sa libération et son pluralisme, en l'affranchissant de toute censure théologique ou politique. Le temps n'est plus où le pape pouvait demander à Daniele da Volterra (« Il Braghettonne ») de peindre des voiles et des culottes sur les corps un peu trop nus de l'admirable fresque de Michel-Ange (*le Jugement dernier*) qui se trouve dans la Sixtine.

Le propos de M. Macron atteste une conception clairement discriminatoire de la vie spirituelle. Celle-là n'est pas le monopole des religions. La laïcité ne récuse pas

du tout la spiritualité religieuse, mais entend que soient également respectées les convictions spirituelles des athées ou des agnostiques, et toutes les formes culturelles qui expriment l'esprit humain. Les humanismes sans dieu de Diderot ou de Condorcet, de Sartre ou de Camus, pour ne citer qu'eux, n'ont pas à être passés sous silence.

Libre au président, dans sa sphère privée, de préférer le catholicisme. Mais, dans l'exercice de ses fonctions, il ne peut pas manifester des égards pour les uns sans le faire aussi pour les autres. Une telle attitude est antilaïque, car elle déroge à la neutralité qui est la condition de l'égal respect de toutes et de tous. Devise républicaine oblige.

Les racines chrétiennes de l'Europe et de la France sont indéniables. Mais elles ne sont pas les seules. Pourquoi ne pas mentionner l'humanisme de l'Antiquité remis à l'honneur par la Renaissance, l'âge classique du rationalisme et de la pensée scientifique, le siècle des Lumières et du droit naturel qui prépare la Révolution française, puis la pensée sociale du XIX<sup>e</sup> siècle ?

Le parti pris évident du président s'ordonne à l'idéologie qui tente de promouvoir une « laïcité de reconnaissance ». Cette expression, contraire à l'article 2 de la loi de 1905, constitue le nom pudique d'une hiérarchisation des convictions. L'athéisme confiné dans le privé, la religion reconnue d'utilité publique. Vous avez dit « égalité » ?

Un dernier mot sur une phrase récurrente de M. Macron : « L'Etat est laïc, mais la société ne l'est pas. » La distinction est inepte. Car la société pourrait-elle exister sans une organisation minimale de la coexistence d'êtres humains divers dans leurs traditions et leurs références ? Ce qui est vrai, c'est que la diversité des options spirituelles, pour faire société, requiert un dispositif juste pour tout le monde. Tel est le rôle de la laïcité, qui fonde un cadre de principes émancipateurs, et universaliste. ■